MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE
LA MECANOGRAPHIE
Section des Enquêtes

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
" Paix - Travail - Patrie "

ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MENAGES A YAOUNDE

OBJECTIFS ET TECHNIQUES A METTRE EN OEUVRE

PAR

Mr. Christopher SCOTT
CONSEILLER REGIONAL EN MATIERE STATISTIQUE
DE LA C.E.A.

ET

Mr. François TURLOT
CHEF DE LA SECTION DES ENQUETES

Mai 1964

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE
LA MECANOGRAPHIE -

(Section des Enquêtes)

ENQUETE SUR LES BUDGETS DE MENAGE
YAOUNDE 1964

Plan Général de l'Enquête

I - OBJECTIFS.-

1,1 Indice des prix à la consommation africaine.

1,2 Dépenses totales des ménages (comptes économiques).

1,3 Structures des dépenses et des revenus (ventilation par grands groupes).

1,4 Analyse et projection de la demande, par étude de la relation: entre: d'une part les différentes catégories de dépenses et d'autre part le niveau du revenu, de l'éducation, type d'emploi, voyage en Europe, etc.

1,5 Structures des transferts: dot, troc, prêts, "ndjangui", relations économiques entre la ville et la campagne.

1,6 Endettement: aux banques, aux particuliers.

1,7 Démographie: migrations internes et externes, décès et naissances.

1,8 Habitat: nombre et dimensions des pièces; surface de la concession; nature de la construction ; utilisation et branchement de l'eau, de l'électricité, des égouts; équipement sanitaire; moyens de transport au lieu de travail et distance.

1,9 Nutrition des ménages; à étudier éventuellement en dernière partie de l'enquête si l'expérience de la première partie fait croire que c'est possible (importance de la consommation alimentaire hors des foyers).

NOTE: L'objectif 1,2 (comptes économiques) exige que l'enquête s'étende aux ménages européens. Nous envisageons une étude supplémentaire et indépendante, de brève durée, portant essentiellement sur les dépenses. Le revenu ne serait demandé (toujours par un européen) que pour les personnes payées par une administration ou une entreprise camerounaise./-

..../....

./-

2 - ORGANISATION DU TRAVAIL SUR LE TERRAIN.-

Bien que l'unité d'enquête soit le ménage, le travail sera organisé en fonction du nombre de logements, la seule unité que l'on puisse distinguer dans la base de sondage. Au cas où un logement contient plusieurs ménages, on les enquêtera tous. (Si, par conséquent, un enquêteur se trouve avec un nombre trop élevé de ménages, on fera appel à l'équipe volante).

Il est prévu l'observation de 5 logements en moyenne par enquêteur. Chaque ménage devra être visité 2 fois: matin et soir. Une fiche de contrôle (date et heure) sera remplie à chaque visite. Cette fiche d'émargement restera toujours dans le logement.

Chaque ménage sera enquêté pendant 30 jours consécutifs.

Après chaque période de 30 jours l'enquêteur prendra 3 jours de congé.

Ensuite 3 jours pour recensement du bloc suivant (base de sondage) un jour pour le tirage des ménages, et encore 30 jours pour l'enquête dans ce bloc...

Ce cycle continue jusqu'à ce qu'il ait enquêté 5 blocs.

Il retourne alors à son premier bloc, 6 mois après le début de son travail, et le cycle entier se répète jusqu'à un an.

Les dates du début du travail des différents enquêteurs seront étalées .

3 - S O N D A G E.-

Le plan de sondage est déterminé par les contraintes suivantes:

- possibilités de contrôle du travail
- précision exigée de l'enquête
- stratification

3,1 TAILLE DE L'ECHANTILLON.-

Compte tenu des différentes catégories socio-professionnelles qui devront être étudiées (ménages d'artisans, de fonctionnaires, de commerçants...), un échantillon supérieur à 500 ménages paraît indispensable. Le dispositif décrit plus haut prévoit que l'échantillon total doit être 5 fois plus important que le nombre de logements tirés pour chaque période de 30 jours. Compte tenu de la lacune de 7 jours entre les périodes, le nombre de logements en cours d'enquête à un moment donné sera d'un sixième de l'échantillon total. Or le contrôle efficace de plus de 100 logements à la fois paraît difficile. Nous nous sommes donc fixés sur un échantillon total de l'ordre de 600./-

.../...

3,2 PLAN DE SONDAGE.-

Base de sondage: photographies aériennes (Décembre 1963 - Janvier 1964). On distingue facilement les cases. Le nombre de logements (habités par des Camerounais) par case est connu par quartier à partir du recensement de Yaoundé de 1962. Il varie peu, sauf dans les quartiers où résident les européens.

En appliquant ce taux par quartier aux cases que l'on distingue sur les photos, on créera, par quartier, des blocs avec un nombre de logements constant.(1) On tirera un échantillon de blocs avec probabilité égale dans chaque strate (1er degré), on recensera les blocs tirés, et on tirera alors un échantillon de logements à l'intérieur de chaque bloc tiré (2ème degré).

On a intérêt à grouper autant que possible les 5 logements affectés à un enquêteur, et en même temps à disperser autant que possible les logements affectés aux enquêteurs différents. Ceci implique la solution optimale: tirer exactement 5 logements dans chaque bloc et affecter un bloc à chaque enquêteur pour chaque mois.

On s'écartera légèrement de cette solution en tirant les logements au 2è degré avec une fraction de sondage constante et choisie de façon à donner un échantillon moyen de 5 par bloc. Vu la constance assez exacte de la taille des blocs on peut croire que le nombre de 5 logements sera atteint exactementdans la majorité des cas.

Contrairement aux logements, le nombre de ménages par enquêteur doit toutefois varier légèrement, puisque l'on étudie tous les ménages du logement tiré. Il est donc inutile de chercher à rendre strictement homogène la tâche de l'enquêteur à l'intérieur des différents blocs.

3,3 STRATIFICATION.-

Les objectifs 1,2 (dépenses totales des ménages - les comptes économiques) et 1,4 (analyse de la demande) exigent une connaissance précise des couches relativement aisées de la population, dont la contribution à l'économie a une importance hors de proportion avec ses effectifs. Il est donc indispensable de stratifier la population afin de sonder avec une fraction plus élevée les strates de revenu supérieur.

On cherche donc un indicateur du revenu qui serait disponible avant le début de l'enquête dans les ménages. Il est évident que le premier passage de l'enquête (recensement du bloc) pourrait fournir de telles indications au moyen de questions sur le revenu de l'emploi, les activités commerciales, etc. Cependant cette solution présente plusieurs inconvénients:

..../....

(1) On décrit la méthode idéale. Dans la pratique le manque de temps nous a obligé de suivre la méthode plus simple : fixer le nombre de blocs par quartier en proportion du nombre de logements en 1962, puis diviser le quartier en blocs avec un nombre égal de cases par bloc. On a pu vérifier sur un sous-échantillon que cette méthode donne des résultats très près de la méthode prévue.

- alourdissement considérable de l'interrogatoire au 1er passage;
- impossibilité d'atteindre un échantillon de taille approximativement constante dans chaque bloc;
- alourdissement du travail de tirage au 2è degré.

Une autre solution évite toutes ces difficultés, quoiqu'elle fournisse probablement une stratification moins efficace; c'est la solution de stratifier les blocs, au lieu des ménages (stratification au 1er degré). Cette méthode nous a paru préférable, et suffisamment efficace, vu la ségrégation très marquée des ménages aisés dans la ville de Yaoundé.

Nous avons donc créé les strates géographiques suivantes :

Strate	Quartiers	Nombre de logements estimé d'après le recensement
A	Centre commercial, centre administratif, Mélen Résidence, Bastos Résidence	791
B	Camp militaire, Madagascar, Camp fonctionnaire, Mvolyé Résidence	1.389
C	Banlieue, Brousse	2.836
D	Résidence non fonctionnaire, quartiers "Ibadan"	14.076
		19.092

Après essai de plusieurs possibilités, on a choisi les taux de sondage suivants dans les quatre strates respectivement:

1/1 1/2 1/4 1/8

En fixant à 33 logements la taille des blocs, on obtient alors le dispositif suivant.

Strate	Nombre de blocs à tirer	Fractions de sondage (1er degré)	Nombre de blocs à créer (2)/(3)	Nombre total estimé de logements	Taille moyenne estimée des blocs (logements (5)/(4)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
A	24	1/1	24	791	33,0
B	21	1/2	42	1.389	33.1
C	22	1/4	88	2.836	32.2
D	53	1/8	424	14.076	33.2
TOTAL	120		578	19.092	33.0

Enfin pour le 2ème degré, on adoptera dans toutes les strates un taux de sondage constant qui sera établi, après étude des résultats de l'enquête pilote, de façon à assurer un échantillon de taille moyenne égale à 5 dans la strate D (strate la plus importante).

Nous avons donc, en résumé, un échantillon de deux degrés, stratifié au 1er avec probabilités inégales, mais autopondéré à l'intérieur de chaque strate, les coefficients de pondération pour les strates étant dans les rapports simples - 1 : 2 : 4 : 8. En même temps nous avons un échantillon approximativement constant de 5 logements à l'intérieur de chaque bloc.

3,4 - SONDAGE AU 2è DEGRE.-

Nous venons de voir la façon par laquelle on fixe la fraction de sondage à l'intérieur de chaque bloc. Nous décrivons maintenant les modalités de ce tirage:

Après recensement de tous les logements du bloc, le superviseur doit porter, dans des cases prévues à cet effet en haut de chaque fiche de logement, les renseignements suivants:

- Secteur d'activité de chaque actif du logement
- Taille totale du logement, en comptant:

10	pour un homme résident	(absent ou présent)
7	" une femme résidente	(-"-)
5	" un enfant résident	(-"-)
0	" un non résident	(visiteur)

Les fiches sont alors classées par secteur d'activité (1), et à l'intérieur des secteurs par ordre décroissant de taille. Elles sont numérotées après classement.

On tire par tirage systématique un échantillon de logements à partir du fichier ainsi classé.

On étudiera toutes les personnes résidentes des logements tirés, en les groupant en un ou plusieurs ménages suivant la structure interne des logements.

Le procédé que l'on vient de décrire présente un avantage très important: il permet un tirage indépendant à l'intérieur de chaque bloc. Par conséquent, la base de sondage des logements peut être établie quelques jours seulement avant le début de l'enquête des ménages dans chaque bloc. Comme l'enquêteur aborde tous les ménages tirés de son bloc en même temps, l'intervalle entre l'établissement de la base de sondage et son utilisation n'est jamais plus de 5 jours pour aucun des ménages. (1) Etant donnée la mobilité très élevée des populations urbaines africaines, la brièveté de cet intervalle rend cette méthode particulièrement adaptée aux enquêtes par sondage en milieu urbain.

.../...

(1) - En cas de logement pouvant figurer dans plusieurs secteurs, on choisit le secteur qui apporte en principe le revenu le plus intéressant.

3,5 - REMPLACEMENT DES LOGEMENTS.-

Tant que le logement reste occupé par des Africains, on respectera strictementla règle que nous venons de citer, c'est-à-dire que si un ménage quitte un logement on étudiera le ménage qui vient le remplacer dans le même logement (1).

Au cas où le logement devient vide ou occupé par des européens, ou qu'il disparaisse, le procédé à adopter dépend de l'époque de cet évènement.

Période	Solution à adopter
Entre le recensement du bloc et le début d'enquête.	On le remplace par un autre logement aussi voisin que possible dans la base de sondage du même bloc.
Entre le début d'enquête et le moment de remplir le questionnaire rétrospectif (voir rubrique 5)	Même solution. On extrapolera à 30 Jours les données afférentes au nouveau logement en supprimant celles de l'ancien.
Entre questionnaire rétrospectif et fin du 1er passage	On extrapolera à 30 jours les données obtenues, sans remplacer le logement.
Entre la fin du 1er passage et le début du 2è passage.	On remplace par un autre logement aussi voisin que possible, tiré de la liste préparée pour le 2è passage.
Au cours du 2ème passage.	Même solution que pour le 1er passage.

4 - ORGANISATION MATERIELLE DE L'ENQUETE.-

4,1 - EFFECTIFS

24 enquêteurs fixes + 6 enquêteurs de l'équipe volante
8 contrôleurs fixes+ 2 contrôleurs supplémentaires
1 superviseur adjoint
1 superviseur.

4,2 - MATERIEL

Pour chaque enquêteur (et éventuellement pour les contrôleurs):

- Vélo
- Balance (genre balance de ménage)
- Sacoche
- Planchette d'écriture avec pince à dessin
- Lampe électrique de poche
- Craie (numérotage des cases)
- Crayons.

On fournira des prêts pour achat de montres.

.../...

(1) - Cette règle s'applique pour l'organisation du travail sur le terrain, mais pourra être modifiée au stade du dépouillement.

5 - P L A N I N G.-

Chaque enquêteur aura le même programme de travail, mais les programmes des différents enquêteurs seront étalés. On décrira d'abord le programme d'un enquêteur, ensuite le rapport entre les enquêteurs. Enfin on définira le programme du contrôleur.

Le planing est défini en termes de blocs, chacun comprenant un échantillon d'environ 5 logements. La façon d'organiser le travail de l'enquêteur parmi les logements tirés du bloc n'est pas définie à l'avance: c'est une responsabilité qui incombe au contrôleur.

5.1 PROGRAMME D'UN ENQUETEUR TYPE.-

- 3 jours: recensement du 1er bloc - base de sondage
- 1 " : tirage des logements et reconnaissance en compagnie du contrôleur.
-30 " : enquête dans les ménages tirés
- 3 " : congé

Ce cycle se répète alors pour le 2è bloc, pour le 3è bloc, 4è et 5è, après quoi l'enquêteur retourne au 1er bloc et le cycle entier est répété.(Le recensement du bloc est également répété afin de connaître la mouvance de la population.)

5.2 RAPPORT ENTRE LES PROGRAMMES DES DIFFERENTS ENQUETEURS.-

Les enquêteurs sont répartis en équipes de 3 avec 1 contrôleur pour chaque équipe.

Les débuts des programmes des 3 enquêteurs d'une équipe donnée sont étalés, avec un intervalle de 5 jours entre chacun.

REMARQUE: En termes symboliques, dans l'équipe i (i = 1,2,3...,8) l'enquêteur j (j = 1,2,3) débutera dans le bloc k (k = 1,2,3,4,5) le jour: $(i - 1) + 5 (j - 1) + 37 (k - 1) + 1$

Plus exactement on peut parler du bloc N° (i,j,k), dont le jour zéro Z i j k égale

$$(i - 1) + 5 (j - 1) + 37 (k - 1)$$

Dans ce bloc, le recensement (1er passage) se fait du jour Zijk + 1 au Zijk + 3, tirage et reconnaissance au Zijk + 4, l'enquête des ménages entre Zijk + 5 et Zijk + 34, le recensement du 2è passage entre Zijk + 186 et Zijk + 188, tirage et reconnaissance au Zijk + 189, et l'enquête des ménages du 2è passage entre Zijk + 190 et Zijk + 219.

La durée totale des opérations sur le terrain est du jour Ziii + 1 au jour Z835 + 219, soit du jour 1 au jour 384, soit un an plus 19 jours.

.../...

5,3 PROGRAMME DU CONTROLEUR.-

La principale tâche du contrôleur est évidemment le contrôle rigoureux de toutes les opérations de son équipe. Il est inutile d'en établir dès maintenant le schéma.

Cependant on confiera également aux contrôleurs la tâche, trop délicate pour les enquêteurs, d'interroger les ménages sur les revenus et les dépenses du passé au moyen des questionnaires rétrospectifs.

On prévoit deux types de questionnaires de ce genre: 1) Période indéterminée (P.I.). La période à analyser ne sera fixée qu'au stade du dépouillement. Ce questionnaire sera employé quand il s'agit d'un premier passage dans le ménage: c'est-à-dire, pour le premier passage de l'enquête, et pour le 2è dans des ménages qui remplacent des ménages étudiés au premier mais perdus depuis.

2) Période déterminée (P.D.). L'interrogatoire couvre la période depuis le passage antérieur. C'est donc le questionnaire pour le 2è passage, sauf pour les ménages remplaçants.

La période de 6 mois nous a paru trop importante pour permettre de saisir avec précision les revenus et dépenses du passé. Nous avons donc décidé un passage intermédiaire entre les deux passages de l'enquêteur dans chaque bloc. Il s'agit dans tous les cas d'un questionnaire type P.D.. Dans le cas d'un ménage qui aurait disparu avant le passage intermédiaire, cette opération serait supprimée - c'est-à-dire que l'on introduira le ménage remplaçant qu'après l'intervalle complet de 6 mois).

Pour les passages principaux, l'interrogatoire rétrospectif se fera entre le 16è et le 20è jour de la période consacrée à l'enquête des ménages dans le bloc. Comme le contrôleur s'occupe de 3 blocs à la fois, il a donc 15 logements à enquêter pendant 15 jours consécutifs dans chaque période.

Quant au passage intermédiaire, pour éviter de gêner le travail du même contrôleur relatif au 2è passage (qui se déroule, entre le 3è et le 9è mois, dans les mêmes périodes dans d'autres blocs) on le placera dans la quinzaine précédente.

Plus exactement, on définit ainsi le programme du contrôleur en ce qui concerne l'interrogatoire rétrospectif.

1er Passage: Pour bloc (i,j,k), visites entre Zijk + 20 et Zijk + 24

Questionnaire P.I.

Passage intermédiaire: Visites entre z + 116 et z + 120

Questionnaire P.D.

Passage à supprimer pour les ménages disparus depuis 1er passage.

2ème Passage: Visites entre z + 205 et z + 209.

..../....

Deux cas:	Ménages étudiés au premier passage	questionnaire P.D. (période depuis passage intermédiaire)
	Ménages remplaçants	questionnaire P.I.

NOTE: Au cas où l'affectation d'un enquêteur ou d'un contrôleur à un bloc donné change dans le courant de l'enquête (maladie, incompétence,etc...) il faut supposer que le planing est défini en fonction des blocs et non du personnel enquêteur. Chaque bloc porte un numéro de 3 chiffres qui doit rester toujours le même. Normalement on peut dire que le 1er chiffre indique le contrôleur et le 2è l'enquêteur. Mais un contrôleur ou ou enquêteur qui remplace un autre dans un bloc doit prendre le numéro de la personne qu'il remplace dans le bloc. Ces deux chiffres définissent donc avant tout des postes de travail et non des individus.

6 - LES QUESTIONNAIRES.-

Les questionnaires sont joints en annexe . Ils sont les suivants :

B/1 Bordéreau de bloc
B/2 Fiche de logement
B/3 Liste des logements tirés
B/4 Composition du ménage
B/5 Présence au ménage et personnes interrogées
B/6 Structures des revenus du ménage
B/7 Structures des dépenses du ménage
B/8 Inventaire des biens durables possédés
B/9 Relations économiques hors de Yaoundé
B/10 Dot
B/11 Créances et dettes
B/12 Questionnaire journalier, revenus et dépenses
B/13 Caractère du logement
B/14 Questionnaire rétrospectif: période indéterminée
B/15 Questionnaire rétrospectif: période déterminée
B/16 Artisanat - commerce: structure
B/17 Artisanat - commerce: Achats
B/18 Artisanat: Ventes
B/19 Artisanat - commerce: Inventaire des stocks
B/20 Habitat

Les questionnaires B/1, B/2 et B/3 sont imprimés sur feuilles séparées, ainsi que B/14 et B/15 qui seront remplis par les contrôleurs, et B/20, rempli par l'enquêteur au 2è passage. Les questionnaires B/4 à B/13 sont reliés dans un cahier dont on prévoit un par ménage et par passage. Les observations sur les transactions journalières d'un ménage durant la période de 30 jours seront notées dans ce cahier, dont les premières pages donneront les diverses caractéristiques du ménage.

" CARACTERISTIQUES DU MENAGE ".

Les B/16, 17, 18 et 19 sont également reliés dans un cahier, qui ne sera utilisée que pour les commerçants et les artisans.

Nous donnons ensuite quelques notes explicatives sur les questionnaires.

..../....

B/1 - BORDEREAU DE BLOC.-

C'est une fiche qui servira pour le contrôle. Elle sera remplie par l'enquêteur, qui doit en même temps dessiner le croquis du bloc sur une feuille distincte. On prend une ligne par logement. Toutes les constructions seront inscrites, même celles vides ou en construction, etc...(à signaler en observation), ainsi que tous les logements.

En ce qui concerne le croquis du bloc, on ne prévoit aucun formulaire. Les cases seront indiquées par des rectangles, divisés en 2 triangles par une diagonale. Dans le triangle du haut on inscrit le numéro de la case (toujours 2 chiffres); en bas, le nombre de logement habités par des Africains. Exemple:

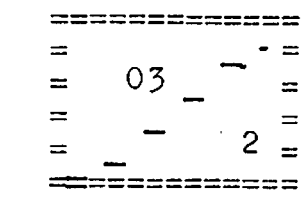

B/2 - FICHE DE LOGEMENT.-

Cette fiche avait déjà été imprimée avant la rédaction du présent rapport.

Elle sert à deux buts:

- Enquête sur les naissances et décès, etc...les migrations internes et externes
- Base de sondage de la population de la ville pour l'enquête budgets.

Elle sera remplie par l'enquêteur dans tous les logements habités par des Africains dans des blocs tirés. On remplit une fiche par logement (plus éventuellement des fiches "suite") et une ligne par personne.

Le N° de la fiche est à remplir au bureau après classement des fiches pour le tirage.

Les questions au verso (à part les observations) sont à poser lors du 2ème passage pour les personnes enquêtées au 1er passage.
Le nom de l'Enquêteur doit être ajouté à l'en-tête.

B/3 - LISTE DES LOGEMENTS TIRES.-

Cette liste définit les logements à étudier par l'enquêteur pour chaque bloc. La partie gauche de la fiche sera remplie par le superviseur en triple exemplaire au moment du tirage. L'un de ces exemplaires sera confié à l'enquêteur, qui le complètera (à l'exception des deux dernières colonnes) en faisant en compagnie du contrôleur une visite de préparation dans les logements indiqués.

La liste ainsi complétée doit être étudiée immédiatement au bureau afin de déterminer si un enquêteur supplémentaire sera exigé dans le bloc. C'est à ce stade que la colonne 9 sera remplie.

..../....

Ensuite l'enquêteur affecté à chaque logement portera les données sur le questionnaire B/4 (composition du ménage - 1ère page du cahier) en utilisant un cahier pour chaque ménage.

Dans la majorité des cas l'enquêteur qui aura établi la base de sondage (B/2) dans le bloc sera lui même affecté pour l'enquête budgets à tous les logements tirés du bloc.

La liste B/3 originale reste toujours au bureau. Avec ses doubles elle sera immédiatement complétée, et les doubles serviront à orienter le contrôleur, superviseur, etc.. désirant se rendre dans les logements de l'échantillon.On remplit une fiche B/3 par bloc et une ligne par logement.

Au cas où un logement est remplacé par un autre au cours du passage, on barre l'ancien en inscrivant à la fin de la liste le logement qui le remplace.

LE CAHIER (QUESTIONNAIRES B/4 ...B/13).-

Le volet attaché à la couverture, porte sur son côté extérieur un aide-mémoire pour l'enquêteur (liste des principaux articles de consommation journalière), et au verso le questionnaire B/4, composition du ménage. L'aide-mémoire sera donc toujours à la vue de l'enquêteur pendant qu'il interrogera sur les achats journaliers. En même temps les numéros des membres du ménage seront faciles à trouver, ce qui permet de demander à l'enquêteur d'inscrire pour chaque transaction le numéro de la personne concernée. Le contrôleur ajoutera éventuellement sur l'aide-mémoire des consignes spéciales pour l'enquêteur.

B/4 COMPOSITION DU MENAGE

B/5 PRESENCE AU MENAGE ET PERSONNES INTERROGEES.

Ces questionnaires servent aux objectifs suivants:

- définir l'unité budgétaire sur laquelle doit porter l'analyse des données,
- définir les personnes dont les activités doivent être étudiées par l'enquêteur.
- Contrôle de l'enquêteur: liste des personnes effectivement interrogées,
- Contrôle du questionnaire journalier: absences, arrivées, etc...

L'UNITE D'ETUDE: Deux problèmes se posent, l'un concernant le sondage, l'autre la portée de l'enquête.

SONDAGE: Tous les membres d'un ménage ne logent pas obligatoirement dans le même logement. Donc un ménage occupant 2 logements a deux chances d'être tiré. On adoptera la règle suivante:

On étudiera le ménage si plus de la moitié de ses membres logent dans le logement tiré. (Au cas de la moitié exacte, on l'étudiera 1 fois sur 2 - tirage aléatoire).

..../....

PORTEE: La définition exacte de l'unité budgétaire est difficile. La conception peut se préciser dans les premières semaines de l'enquête, du fait de l'analyse rapide des premiers questionnaires. A ce stade, il pourra être rédigé des consignes plus précises à ce sujet. Quoiqu'il en soit, il importe de donner à l'enquêteur dès le début des consignes simples et telles qu'il obtiendra le maximum de données susceptibles d'être utiles. On adoptera les règles suivantes:

A inclure: - toute personne résidente du ménage, présente ou absente,
- toute personne logée régulièrement par le ménage,
- toute personne non logée mais prenant régulièrement plus d'un repas avec le ménage,
- tout cas douteux

A exclure; - Visiteurs occasionnels (moins de 8 jours de présence).

QUESTIONNAIRE COMPOSITION DU MENAGE.-

Au moment de sa visite de reconnaissance la veille du début de l'enquête budgets, l'enquêteur doit remplir les 4 premières colonnes du questionnaire, en prenant une ligne pour chaque personne susceptible de faire partie du ménage, suivant les règles citées plus haut.

Dans le courant des 30 jours de l'enquête budgets, l'enquêteur y ajoutera au fur et à mesure toute personne nouvelle remplissant les conditions nécessaires, qui viendra éventuellement s'ajouter au ménage. Cependant l'enquêteur ne supprimera jamais un nom une fois inscrit: seul le superviseur est habilité à le faire, le contrôleur étant chargé d'attirer son attention sur de tels cas.

REMARQUE: Au moment de l'élimination éventuelle d'un individu, il importe de noter rétrospectivement les transactions, monétaires ou non, qu'il a eues avec le ménage.(Règle à appliquer aux rectifications, et non aux modifications de fait telles qu'absence, départ...)

Le restant des colonnes de ce questionnaire peut être rempli à un moment convenable pendant la 1ère semaine.

QUESTIONNAIRE PRESENCE AU MENAGE ET PERSONNES INTERROGEES.-

Ce questionnaire se situe à la droite du précédent, les lignes étant en correspondance exacte. Il comporte 30 colonnes, correspondant aux 30 jours de l'enquête, chacune étant divisée en trois:

P/Int = Présent interrogé
P/Non/int = Présent non interrogé
A = Absent

L'enquêteur doit cocher l'une des 3 colonnes chaque jour, pour chaque personne inscrite dans le questionnaire composition du ménage.

Les personnes qui s'absentent pour un jour seulement doivent être interrogées le lendemain concernant leurs transactions au jour d'absence. Ceci est indiqué comme suit (personne N° 1):

.../...

Date	2/9/1964			3/9/ 1964		
Pers. N°	P Int	P Non int	A	P Int	P Non int	A
1			X (———	X		
2		X (———		X		

Les personnes présentes au ménage mais absentes au moment des passages de l'enquêteur sont également à enquêter le lendemain (voir exemple, personne n°2).

Le questionnaire journalier couvre toutes les personnes portées présentes ainsi que celles qui s'absentent pour un jour au plus.

Le cas des absences de plus d'un jour est traité sous la rubrique qui suit.

MODIFICATIONS DE PRESENCE A L'INTERIEUR DU MENAGE AU COURS DES 30 JOURS.-

On appliquera les règles suivantes :

1 Absences

1 - 1 Départ de visiteur (personne présente depuis moins de 8 jours). Les transactions des visiteurs étant exclues, ses départs ne sont pas à signaler.

1 - 2 Départ de résident.

1-2-1 Départ d'un jour au plus: on l'interroge le lendemain, en inscrivant ses transactions au questionnaire journalier du jour où elles ont eu lieu.

1-2-2 Départ de plus d'un jour. L'enquêteur doit inscrire, au questionnaire journalier (B/12) du jour du départ, le montant de l'argent (cadre I) et la nature et quantité des biens (cadre E) que l'absent a emporté avec lui. Ces données proviendront:

- soit de l'intéressé, au cas où son départ était prévu
- soit des autres membres du ménage.

Si l'intéressé revient avant la fin du passage, l'enquêteur doit:
- vérifier les données relatives à son départ,
- obtenir les données analogues concernant son retour:
  . argent rapporté (à inscrire cadre C)
  . biens rapportés (" -"- " E)

2 Arrivées

2 - 1 Retour de résident s'étant absenté: voir 1-2-2.

2 - 2 Arrivée d'une nouvelle personne. Ne pas l'interroger le premier jour.

.../...

2-2-1 S'il reste plus d'un jour, l'enquêteur s'efforcera de déterminer si l'individu restera, ou non plus de 8 jours. Dans le deuxième cas il est considéré comme visiteur. Dans le premier cas, ou en cas de doute, il doit être considéré comme membre du ménage (à éliminer éventuellement par le superviseur s'il s'en va avant 8 jours)

REMARQUE : Les repas des visiteurs, ainsi que ceux des pensionnaires non membres du ménage, doivent figurer dans le questionnaire journalier au cadre C, petites ventes (au cas des repas payants) ou au cadre E, transferts en nature (au cas des repas gratuits).

Le cadre D, présence aux repas, est limité aux repas des membres du ménage - c'est-à-dire des personnes inscrites au questionnaire COMPOSITION DU MENAGE.

Pour tous les autres questionnaires du cahier (B/6...B/13) l'enquêteur doit interroger chaque membre adulte du ménage.

B/6 STRUCTURES DES REVENUS DU MENAGE

B/7 STRUCTURES DES DEPENSES DU MENAGE

Ces questionnaires seront remplis pendant la première semaine de l'enquête. Ils ont pour but d'orienter et de contrôler les relevés journaliers. Ils ne seront pas dépouillés.

Ndjangui. Nom camerounais du système d'épargne coopérative très répandu en Afrique:- Les membres versent chacun une cotisation mensuelle; la caisse entière est versée à un membre, en rotation, chaque mois.

B/8 INVENTAIRE DES BIENS DURABLES POSSEDES

Ce questionnaire doit être rempli pendant la première quinzaine de l'enquête.

Le questionnaire sert à deux buts: 1) Orienter l'interrogatoire retrospectif relatif à l'achat d'articles importants (B/14 et B/15). 2) Chercher des indicateurs de niveau de revenu en fonction des biens possédés. De plus, on peut espérer que la connaissance du nombre de postes radio (par exemple) par catégorie de la population aura un intérêt général.

B/9 RELATIONS ECONOMIQUES HORS DE YAOUNDE

B/10 DOT

B/11 CREANCES ET DETTES

Ces questionnaires font partie de l'étude de structure de l'économie du ménage, qui sert à l'orientation et au contrôle des relevés journaliers. Les résultats obtenus auront également un intérêt général.

.../. .

B/12 QUESTIONNAIRE JOURNALIER, REVENUS ET DEPENSES

C'est le questionnaire fondamental. L'enquêteur doit interroger tous les membres du ménage, y compris les enfants en âge de pouvoir répondre.
Voir note plus haut: MODIFICATIONS DE PRESENCE A L'INTERIEUR DU MENAGE AU COURS DES 30 JOURS.

Le cadre D - PRESENCE AUX REPAS - a pour but principal d'orienter l'interrogatoire pour le cadre I - Repas et casse-croutes pris hors du logement. En même temps il devrait améliorer le contrôle du cadre F - Achats d'aliments et boissons du ménage.

En ce qui concerne le cadre J - AUTO-CONSOMMATION - dès que l'on sait que le ménage dispose des moyens de production alimentaire, le contrôleur doit inscrire une note de rappel dans le cadre J du volet du cahier.

B/13 CARACTERE DU LOGEMENT

Ce questionnaire traite de la relation entre le logement et les personnes qui l'occupent. Le questionnaire HABITAT (B/20) par contre décrit le logement même. La distinction s'impose puisqu'il n'y a pas correspondance exacte entre logement et ménage.

B/14 QUESTIONNAIRE RETROSPECTIF : période indéterminée

B/15 QUESTIONNAIRE RETROSPECTIF : période déterminée.

Ces questionnaires ont pour but de saisir les transactions rares mais importantes sur une période plus large que celle que couvrent les visites journalières des enquêteurs.

La difficulté d'un tel interrogatoire provient non seulement du fait que l'enquêté oublie les transactions, mais encore plus qu'il les situe mal dans le passé.

En particulier on sait que si l'enquêteur précise une date limite en demandant - "Depuis cette date, avez-vous acheté un...?" l'enquêté a tendance à grouper dans cette période des transactions qui l'ont effectivement précédée. C'est pour éviter ce phénomène que nous avons introduit le questionnaire "période indéterminée". Il est entendu que l'on ne peut échapper à l'impératif de citer une date limite dans l'interrogatoire : cependant la période à utiliser dans l'analyse des données peut être beaucoup plus courte et n'est pas fixée à l'avance. Donc les résultats ne peuvent être influencés par la limite adoptée.

Pour notre questionnaire "période indéterminée" (P.I.) nous citons dans l'interrogatoire la période depuis l'indépendance du Cameroun (1-1-60). La période qui sera effectivement analysée ne sera fixée qu'au stade du dépouillement, en fonction des résultats obtenus et la précision voulue. On peut envisager l'adoption d'une période de 6 mois ou 1 an.

Le questionnaire "période déterminée" (P.D.) par contre couvre toujours une période de 3 mois - c'est - à-dire l'intervalle depuis l'interrogatoire rétrospectif précédant.

L'utilisation de ces deux questionnaires est décrite plus haut (paragraphe 5, 3).

.../...

Les deux questionnaires couvrent :

- les achats des articles importants
- les autres sorties et entrées d'argent importantes
- la dot

La liste des articles à inclure est cependant plus restreinte pour le questionnaire P I puisqu'il doit couvrir une période plus longue.

B/16 à B/19 QUESTIONNAIRES ARTISANAT - COMMERCE

Ces questionnaires sont reliés dans un cahier. Ils seront utilisés uniquement pour les membres des ménages tirés qui sont propriétaires, ou propriétaires-associés, d'une entreprise. De plus ils ne seront pas utilisés pour les entreprises très restreintes ni pour celles qui ne produisent que les services.

Des enquêteurs spéciaux seront affectés à cette étude.

Le but des questionnaires est uniquement de permettre de scinder les budgets de l'entreprise et du ménage afin de mieux connaître celui-ci.

Pour les artisans proprement dits on cherchera à connaître la structure de ces achats et autres dépenses ainsi que le détail journalier.

Pour les commerçants et les artisans qui vendent des produits qu'ils n'ont pas transformés, on estime que les ventes seront trop nombreuses pour être saisies, et on les estimera par un inventaire des stocks, établi trois fois dans le mois. Par contre on essayera de connaître exactement les achats.

Dans les deux cas on ne prévoit pas des visites journalières de l'enquêteur. La cadence ne sera fixée que quand on aura acquis plus d'expérience.

B/20 HABITAT

On remplira un questionnaire par logement, même s'il y a plusieurs ménages qui y habitent.